

FINANCEMENT POMPES A CHALEUR DAIKIN

Des projets de rénovation chauffage ?
Bénéficiez d'un taux très avantageux pour vos travaux !

Daikin et EDF prennent à leur charge une partie des intérêts de l'emprunt pour vous faire bénéficier d'un taux vraiment exceptionnel. Vous bénéficiez d'un crédit accessoire à une vente au **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0 % à 4,49 %** pour des emprunts allant de 1500 € à 15 000 € pour une durée de remboursement de 12 à 120 mois.



expert confort
HABITAT

DAIKIN

Financez vos travaux grâce au prêt accordé par Domofinance*

Exemples de financement	4 000 €	6 000 €	8 000 €	9 000 €	12 000 €	15 000 €
Montant emprunté	4 000 €	6 000 €	8 000 €	9 000 €	12 000 €	15 000 €
Durée	24 mois	48 mois	84 mois	120 mois	84 mois	120 mois
TAEG fixe	0 %	1,50 %	2,55 %	3,75 %	3,55%	4,49%
Taux débiteur fixe	0 %	1,49 %	2,52 %	3,69 %	3,49 %	4,40 %
Mensualité hors assurance	166,67 €	128,84 €	103,99 €	89,81 €	161,23 €	154,74 €
Montant total dû	4 000,00 €	6 184,32 €	8 735,16 €	10 777,20 €	13 543,32 €	18 568,80 €
Frais de dossier	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coût mensuel de l'assurance facultative**	5,17 €	6,70 €	7,60 €	7,73 €	11,77 €	13,31 €

*Prêt accordé par Domofinance SA au capital de 53 000 010 - 450 275 490 RCS Paris. N° Orias 07 026 850. Siège Social : 1 bd Haussmann 75009 Paris. Offre sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par Domofinance. Vous disposez d'un droit de rétractation. Offre valable dans la limite de l'enveloppe de bonification consentie par Daikin. Ce prêt étant bonifié par EDF, vous devrez :

- attester sur l'honneur qu'EDF a eu un rôle incitatif et actif dans la décision d'entreprendre cette opération d'économies d'énergie à travers la démarche « Construire et Rénover » intervenue antérieurement aux travaux que vous ferez réaliser,
- attester sur l'honneur fournir exclusivement à EDF l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie - CEE (attestation de travaux, facture et devis ou bon de commande) et à ne pas signer de document similaire avec aucun autre acteur dans le cadre de ce dispositif.

TAUX EN VIGUEUR du 01/10/2011 au 31/12/11 **Assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Maladie-Accident souscrite auprès de Cardiff Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers et quatrem dont le coût mensuel s'ajoute au montant de la mensualité.



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
 Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les informations présentées dans cette brochure doivent toujours être vérifiées. Daikin-Conditioning France ne saurait engager sa responsabilité en cas d'erreur ou de mauvaise interprétation. SFEV n° 967 501 065 - RCS B Nanterre - Créativité graphique - DFC - Conception graphique - Graphique Daikin - Graphique Daikin - Nanterre